



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ail violet

Question orale n° 783

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la production d'ail violet de Cadours. En visite en Chine fin mars 2004, le commissaire européen à l'agriculture Frantz Fischler a encouragé les échanges entre ce pays et l'Union européenne. La Chine bénéficiait jusqu'à présent d'accords bilatéraux avec certains pays de l'Est ayant rejoint l'Europe, en particulier pour l'importation d'ail et de champignons. La Chine demande aujourd'hui des compensations sur les conséquences de l'élargissement. Chaque année, les producteurs d'ail violet de Cadours, mais aussi les producteurs d'ail de la région Midi-Pyrénées, se battent contre la pénétration du marché français par l'ail chinois. L'ail violet de Cadours est une production de qualité, dont la procédure pour une appellation d'origine contrôlée est en bonne voie. Les deux cents producteurs locaux sont inquiets face à la concurrence de l'ail de Chine. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour défendre cette production et protéger la profession.

Texte de la réponse

SITUATION DES PRODUCTEURS

D'AIL VIOLET DE CADOURS

M. le président. La parole est à *Mme Françoise Imbert, pour exposer sa question, n° 783, relative à la situation des producteurs d'ail violet de Cadours.*

Mme Françoise Imbert. Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, chaque année, les producteurs d'ail violet de Cadours, commune de ma circonscription, et l'ensemble des producteurs d'ail de la région Midi-Pyrénées ont le souci de commercialiser une production de qualité.

Depuis plusieurs années, l'ail de Chine concurrence fortement leurs produits sur les marchés français. En visite dans ce pays à la fin du mois de mars commissaire européen à l'agriculture a encouragé les échanges entre ce pays et l'Union européenne. La Chine bénéficiait jusqu'à présent d'accords bilatéraux avec certains pays qui ont rejoint l'Europe, en particulier pour l'importation d'ail et de champignons. Elle demande donc aujourd'hui des compensations pour les conséquences néfastes que l'élargissement aura pour elle.

Ces déclarations sont très préjudiciables pour le maintien de la production française et risquent d'entraîner la disparition de certaines exploitations agricoles axées sur cette culture.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me préciser si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour préserver la production française et pour défendre la profession ? Deux cents producteurs locaux attendent votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

M. Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Il est vrai, madame la députée, que l'élargissement de l'Europe a entraîné des discussions entre l'Europe

désormais à vingt-cinq et tous les pays tiers avec lesquels les dix nouveaux pays membres avaient des relations commerciales. Ces derniers appliquent maintenant le tarif douanier commun de l'Europe, et l'Organisation mondiale du commerce nous impose d'examiner les conséquences de la reprise de ce tarif douanier sur le commerce des Dix avec ces pays tiers, afin de ne pas pénaliser les plus traditionnels.

Les négociations, comme cela est le cas depuis 1957, sont conduites par la Commission européenne, dans le cadre de la politique commerciale commune, par le commissaire en charge du commerce, M. Pascal Lamy.

La Commission envisage d'ouvrir, à titre autonome et temporaire, un contingent tarifaire d'importation pour l'ail frais ou réfrigéré qui pourrait s'élever à 4 400 tonnes et profiter aux importateurs des vingt-cinq pays européens.

J'ai indiqué à la Commission que cette mesure, si elle était avérée, ferait peser un risque sur notre filière qui se bat, je le sais, pour la qualité, en la soumettant à une concurrence très vive, en particulier de la Chine. Je lui ai donc demandé de sécuriser au maximum les producteurs dans cette négociation et j'ai rappelé à mes services qu'ils devaient être très vigilants sur ce point. Il est vrai que la négociation a lieu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et qu'on parle beaucoup moins de celle-ci que du cycle de développement de Doha. Elle est néanmoins très importante pour beaucoup de nos productions.

Je puis vous assurer, madame la députée, de toute notre vigilance sur ce dossier. Certes, en vertu des textes européens, c'est la Commission qui négocie au nom des États membres, mais il faut rester très attentifs, en particulier pour la production d'ail.

M. le président. La parole est à Mme Françoise Imbert.

Mme Françoise Imbert. Je vous remercie, monsieur le ministre, des informations que vous m'avez données et de l'attention particulière que vous portez à ce sujet qui préoccupe de nombreux agriculteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 783

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3877

Réponse publiée le : 2 juin 2004, page 4251

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2004